



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

abstentionnisme

Question écrite n° 63683

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le taux d'abstention des jeunes hommes et des jeunes femmes lors des consultations électorales. Les récentes élections municipales et cantonales ont en effet à nouveau été marquées par un taux important d'abstention. Parmi ceux qui avaient choisi de ne pas se rendre aux urnes, les observateurs ont relevé une part préoccupante (53 %) de jeunes de dix-huit à vingt-huit ans. Dans ce contexte, il semblerait qu'il appartient aussi à l'Etat, notamment dans le cadre du système éducatif, d'oeuvrer pour une plus grande sensibilisation des jeunes aux enjeux liés à la participation aux votes, en termes de citoyenneté. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment à cet égard et de lui indiquer les intentions éventuelles du Gouvernement à ce propos.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale ne méconnaît pas l'importance de l'école, et tout particulièrement du lycée, comme lieu d'apprentissage de la citoyenneté. Ainsi, dans la circulaire n° 2000-104 du 11 juillet 2000 a été posé le principe selon lequel l'ensemble des élections des représentants des élèves dans les différentes instances du lycée se tiennent au cours de deux journées dites « journées citoyennes ». Celles-ci doivent être organisées avant la fin de la septième semaine de l'année scolaire afin de permettre aux représentants des élèves d'être désignés dans les délais réglementaires. Une note de service va être publiée prochainement afin de rappeler ce principe et de préciser quelques orientations particulières pour cette année. Ces journées seront l'occasion d'une réflexion et de débats sur la démocratie lycéenne, et le rôle qu'elle peut jouer dans l'apprentissage de la citoyenneté. Elles constitueront un moment privilégié pour réfléchir, au-delà même du cadre strict de l'établissement scolaire, sur le sens de l'engagement civique, du vote et de l'importance de l'exercice de ce droit. Ceci suppose un accompagnement de la part des équipes éducatives et notamment une information et une sensibilisation de l'ensemble des élèves de l'établissement sur ces questions, notamment concernant l'inscription sur les listes électorales de tous les jeunes majeurs avant le 31 décembre 2001. Il conviendra surtout de susciter les initiatives lycéennes, de valoriser les lycéens en tant qu'acteurs : il s'agira tout particulièrement de solliciter leur imagination, leur créativité, qu'ils deviennent les porte-parole des droits civiques, auprès de leurs camarades dans et hors l'école, mais aussi dans leur famille et dans l'ensemble de leurs relations sociales...

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63683

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3913

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5205